



Honoraires d'avocat réclamé près de 4 ans après fin de procédure

Par **pborel**, le **09/06/2009** à **14:10**

Bonjour,

Mon épouse est décédée lorsque j'étais en instance de divorce en 2005 , ce qui a mis de fait fin à cette procédure .A cette époque l'avocat que j'avais sollicité en 2002 et à qui j'avais déjà réglé des honoraires (environ 1500 €) me réclame aujourd'hui soit près de 4 ans après la fin de cette procédure plus de 800 € .

En septembre 2005 et au moment des événements cet avocat m'avait indiqué lors d'une conversation téléphonique qu'il ne me réclamerait pas d'honoraires du fait de la situation et avait fait donc preuve d'empathie à mon égard ainsi que celui de mes 3 enfants , ce que j'avais apprécié .

Pourriez vous m'indiquer s'il est en droit aujourd'hui de me réclamer cette somme qui révèle un changement radical de position , alors qu'il s'est passé près de 4 ans depuis la date des faits et près de 5 ans depuis la date des actions qu'il avait réalisées ?

Merci